

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 2 juin 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 2 juin, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté six projets de délibération du Congrès ; adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté 17 arrêtés et examiné 15 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis.

Projets de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuionon, vice-président du gouvernement, Christopher Gygès et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyage touristique et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Ce texte vise à préserver la trésorerie des acteurs économiques de la filière du transport aérien et prévoit, par exception aux règles de remboursement des sommes versées en cas d'annulation, de proposer aux clients un avoir du montant des sommes versées, utilisable pendant une période de 12 mois pour les compagnies aériennes et 18 mois pour les agences de voyages. À l'issue de cette période, le client pourrait prétendre au remboursement du solde de son avoir.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à l'approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Agence calédonienne de l'innovation (GIP ACI) » et habilité le président du gouvernement à signer la convention constitutive. L'Agence calédonienne de l'innovation viendrait remplacer l'Adecal. Cette modification s'inscrit dans la logique de coordination des actions publiques visant à améliorer le continuum recherche et enseignement supérieur/transfert/innovation pour favoriser la diversification de l'économie calédonienne. Sa mise en œuvre est envisagée au second semestre 2020.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté trois projets de délibérations relatifs à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019 :

- le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie, qui fait apparaître un résultat annuel déficitaire de - 1 881 006 947 F qui vient réduire le résultat global cumulé à 6 965 382 308 F au 31 décembre 2019.
- le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie, qui fait apparaître un résultat annuel de 4 933 105 194 F qui vient augmenter le résultat global cumulé à 6 750 765 325 F au 31 décembre 2019.
- le budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie. La section de fonctionnement fait apparaître un résultat déficitaire annuel de - 79 255 573 F qui vient s'ajouter au résultat 2018 reporté de 2 307 733 417 F. Il en résulte un résultat cumulé de fonctionnement d'un montant de 2 228 478 417 F au 31 décembre 2019. La section d'investissement dégage un résultat annuel excédentaire de 2 271 837 238 F, mais affiche un résultat cumulé négatif de - 1 875 719 002 F au 31 décembre 2019. Par ailleurs, le solde négatif des restes à réaliser de - 238 735 941 F génère un besoin de financement de la section d'investissement de 2 114 454 943 F.

> *Voir communiqué détaillé « Compte administratif 2019 ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Laetitia Manuopuava chef de service adjointe du protocole et de la logistique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reporté la révision des mesures de régulation de marché en vigueur, initialement prévue courant 2020, à l'année 2021 et suspendu l'instruction des dossiers de demande de régulation de marché jusqu'au 31 décembre 2020. Cette décision a été prise au vue de la situation économique incertaine liée à la crise du Covid-19, qui impacte sensiblement les entreprises et plus généralement le fonctionnement et l'état du marché en Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2019-2775/GNC du 31 décembre 2019 fixant l'échéancier d'examen des demandes de renouvellement des mesures de protection de marché existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi du pays n° 2019-5 du 6 février 2019 portant régulation des marchés).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Gondwana Puen, située à Boulouparis, au régime d'aide fiscale à l'investissement. Le projet consiste en la construction d'une structure hôtelière de 40 clés dont 30 bungalows et 10 studios sur l'îlot Puen. Le crédit d'impôt s'établirait à 1,06 milliard de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 13 millions de francs à cinq associations :
 - 2 millions de francs au syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC) pour soutenir les actions menées dans la cadre de la promotion, du développement et de la valorisation du commerce local ;
 - 4 millions de francs à la Banque Alimentaire Nouvelle-Calédonie (BANC) pour la mise en place d'une plateforme de collecte de dons alimentaires permettant la distribution de produits auprès des plus démunis ;
 - 3 millions de francs au Cluster Maritime Nouvelle-Calédonie (CMNC) pour favoriser la création d'activité économique dans le domaine maritime et naval ;
 - 2 millions de francs à l'association « Talents calédoniens », dans le cadre de la mise en place du dispositif d'attractivité des talents calédoniens.

Au visa de Christopher Gygès, et de Vaimua Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rattaché la cellule économie numérique du gouvernement à la direction des Technologies et des services de l'information (DTSI) du gouvernement.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 23 bourses d'accompagnement aux candidats à la formation d'instituteur de première (9) et deuxième année (14) pour l'année 2020 pour un montant annuel total de 9,8 millions de francs, financé à 87 % par l'État et 13 % par les provinces. Cette formation est dispensée par l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué deux bourses d'encouragement à la recherche universitaire pour l'année 2020 à Romane Scherrer et Marie Colette.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert 13 nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2020-319/GNC du 3 mars 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert sept nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2020-319/GNC du 3 mars 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert cinq nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2020-319/GNC du 3 mars 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert trois nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2020-263/GNC du 13 février 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert trois nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2020-321/GNC du 3 mars 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des animateurs socioéducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (modification de l'arrêté n° 2020-273/GNC du 13 février 2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert trois nouveaux postes à la sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs (modification de l'arrêté n° 2020-275/GNC du 13 février 2020).

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de la bibliothèque Bernheim, arrêté en recettes à 422 630 719 F et en dépenses à 401 637 076 F, faisant apparaître un résultat global de 20 993 643 F.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2020 de la bibliothèque Bernheim, arrêté à 511 650 174 F. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 370 647 086 F ; la section d'investissement présente un suréquilibre de 56 659 386 F.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent et deux avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a également accordé 11 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet d'avis du Congrès sur la candidature de Nadège Meyer, en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, proposée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyaliwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.